



La Confédération des Commerçants de France (CDF), rassemble 18 fédérations du commerce et de l'artisanat commercial, du secteur alimentaire et non alimentaire, ce qui représente plus de 350 000 entreprises, 500 000 points de vente et près de 900 000 salariés.

Il s'agit principalement de Très Petites Entreprises (TPE) indépendantes, situées dans les cœurs de villes. Depuis 2016, les membres de la CDF sont également des membres associés, structures qui se retrouvent dans les valeurs défendues par la CDF, et dont la JNCP a été le premier membre.

Présidée depuis avril 2014 par Francis PALOMBI, la CDF s'engage à défendre les problématiques du commerce et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Elle s'est par exemple prononcé sur la représentativité des TPE, les ouvertures dominicales, l'économie collaborative, la réglementation des ventes, la défense de la professionnalisation des métiers, les ventes au déballage etc.

L'une des principales missions de la CDF est celle de la revitalisation des centres-villes. C'est avec cet objectif ambitieux que la CDF travaille depuis de nombreux mois en vue de trouver un outil adapté pour redynamiser et réorganiser les cœurs de villes, qui connaissent actuellement des taux de vacances commerciales importants, et manquent parfois de structures représentatives du commerce. Si des outils existent aujourd'hui, notamment suite à la loi Pinel, ils demeurent réservés en grande partie aux acteurs publics.

Au gré de ses recherches, la CDF s'est ainsi intéressée à un modèle en place dans les pays anglo-saxons, et plus particulièrement au Québec, avec les Sociétés de développement commercial (SDC). Depuis 1982, suite à l'adoption d'un décret de loi, des SDC ont vu le jour au Québec, regroupant commerçants, artisans, professions libérales, au sein d'un périmètre donné, défini avec la municipalité, qui payent dans ce pays une cotisation obligation décidée par les entrepreneurs et en vue de mener des actions d'animation, de valorisation, de promotion, de leur périmètre, à condition que la majorité des entreprises souhaite la mise en place de ce SDC. Le travail est mené conjointement avec les acteurs publics, avec une gouvernance assurée aux 2/3 par les acteurs privés et 1/3 par les acteurs publics.

Fort de ce succès au Québec, la CDF a travaillé en collaboration avec des juristes de compétence afin d'adapter ce modèle en droit français. La CDF a l'honneur ce soir de présenter aux acteurs rassemblés autour de la JNCP et dont la CDF est partenaire officiel, la structure juridique de transposition. L'objectif est maintenant de s'appuyer sur des villes expérimentales, qui s'empareraient de cet outil pour mener des nouvelles actions de redynamisation de leur ville, pour en finalité adopter nous aussi un texte de loi pour diffuser cet outil plus largement sur le territoire.

